

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2902)

## AMENDEMENT

N ° CL223

présenté par  
M. El Guerrab

-----

**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.